

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_063-DE
	5.7.7	Mise à disposition de biens immeubles

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

14

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC  
Mme Renée MIQUEL ZASSO  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Loïc DÉSANGLES

**Objet :** Proposition de bail emphytéotique avec la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise pour le transfert des emprises nécessaires au projet de logement en lien avec l'extension du pôle santé.

**RAPPORTEUR :** Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que le pôle santé sis Cours Gambetta, initié et construit en lien étroit avec l'association des professionnels de santé du bassin Lectourois, ne cesse de s'agrandir, du fait du nombre important de nouveaux professionnels de santé qui viennent s'y installer.

Il précise qu'après une première extension déjà professionnels de santé, une seconde extension est engagée.

Aussi afin d'améliorer l'offre d'accueil de ces professionnels de santé et des actifs du territoire, il est envisagé la création d'un appartement et d'une colocation dans les combles de l'office du tourisme, associé à l'extension.

Toutefois, afin de permettre la mise en œuvre de ces travaux et par la suite la location de ces espaces aménagés, il convient de prévoir le transfert des combles du bâtiment de l'office du tourisme sis sur la parcelle cadastré CK 471.

Monsieur l'adjoint au Maire propose ainsi de conclure un bail emphytéotique avec la CCLG, pour une durée de 20 ans, attaché à la réalisation et la gestion de deux appartements à destination des professionnels de santé (ou à défaut des actifs du territoire), moyennant une redevance annuelle fixée à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver la signature d'un bail emphytéotique avec la CCLG pour le transfert des emprises correspondantes aux lots 2 et 3 de la copropriété sise sur la parcelle CK 471, dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique correspondant,
- de lui confier le soin d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉANGLES

Handwritten signature of Loïc Désangles in black ink.



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

Handwritten signature of Xavier Ballegghien in black ink.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026